

Exaegis crée une notation et le label StartTruxt spécifiquement dédié aux start up

Paris, le 7 avril 2015 - **exaegis**, qui développe un système de notation des acteurs du numérique et de garantie opérationnelle à destination de leurs financiers et clients, est devenu référente sur le marché grâce à son label Truxt. Elle élargit désormais sa gamme de notation en créant un modèle d'évaluation spécifique aux jeunes entreprises et une déclinaison du label Truxt dédiée aux start up ou aux entreprises et ESN de moins de trois ans. Cette offre permettra aux jeunes entreprises labellisées de se doter d'un avantage différenciateur notable sur leur marché et vis-à-vis des investisseurs. Et au grands comptes, ainsi qu'à l'ensemble de clients, de sécuriser leur relations avec ces fournisseurs.

« Les start up IT peinent très souvent à convaincre les grands comptes qui hésitent, et on les comprend, à confier leurs applications en mode SaaS ou redevances à de jeunes sociétés » indique Laurent Briziou, le président d'exaegis. Pour autant, cette défiance légitime les prive parfois d'accéder à des ressources technologiques et à des process IT très innovants. De même, « avec la notation mise en œuvre, les investisseurs, les fonds et autres acteurs bénéficieront d'un rapport et d'une analyse rationnelle, indépendante, objective de l'entreprise étudiée, tant sur le plan des perspectives que de la mise en œuvre de la promesse » poursuit Laurent Briziou.

Afin de rapprocher ces parties prenantes, exaegis, fidèle à sa mission de sécurisation et d'acteur de confiance du marché numérique, a mis en œuvre un programme de notation dédié aux start up ou aux entreprises apparentées de moins de trois ans. Fondée sur un référentiel et des méthodologies exclusives, la notation s'appuie sur une analyse du modèle d'affaires et de son business plan ainsi que de la capacité d'exécution de l'entreprise auditée.

Ainsi, grâce au « département Etudes » d'exaegis, l'analyse du modèle d'affaires de l'entreprise s'effectue sur la base du business plan, de la confrontation aux chiffres du marché et aux solutions existantes, de la structure financière de l'entreprise et du pilotage de la relation avec ses partenaires financiers.

In fine, l'analyse financière débouche sur une évaluation des perspectives qui sont classées de alpha (α) « bonnes » à gamma (γ) « modérées ».

L'audit de la capacité d'exécution du projet, réalisé sur site avec les dirigeants, comprend quatre chapitres d'analyse qui balayent tous les facteurs de succès d'une start up. Ces points sont mesurés afin d'objectiver le caractère prometteur de l'entreprise (approche commerciale et marché, qualité de la conception et des livrables, les dirigeants, le pilotage et la gouvernance) qui intègrent une cinquantaine de points d'attention classés

en 4 chapitres. La capacité d'exécution est notée de 1 à 3 selon les résultats d'audit.

Le croisement de cette double analyse permet d'établir un profil de risques et de succès de l'entreprise ; la notation qui découle des profils modélisés va de « **très prometteur (α1) à forte incertitude (γ3)** ».

Les Start up qui bénéficient d'une notation bonne ou médiane sont récompensées par un label. Baptisé **StartTruxt**, déclinaison du label Truxt, celui-ci vise naturellement à devenir le label de référence dédié aux start up qui offrent des solutions pluriannuelles ou en mode abonnés/redevance. Ce label permettra d'améliorer notablement et durablement la confiance que les investisseurs, financiers et clients concèdent à ces jeunes entreprises, et d'une façon générale à l'ensemble de l'écosystème du labellisé.

Le label StarTruxt est accordé pour une durée de trois ans aux prestataires, sous réserve du maintien de leur notation lors de la révision annuelle. Il est accompagné d'une charte de labellisation, d'un package de communication et d'un suivi périodique.

A propos d'exægis : fondée et dirigée par Laurent Briziou, exægis est une société française dotée d'un modèle économique désormais pleinement reconnu par le marché. Elle propose de garantir aux bailleurs et aux loueurs d'applications informatiques la continuité du service déployé par les prestataires techniques et de les prémunir des risques de défaillances liées à une mauvaise exécution des contrats.

Contact presse : Claude Lucas
0622850942